



Medienmitteilung Communiqué de presse

Berne, le 15 août 2016

Le Ministère public régional Jura bernois-Seeland communique:

Bienne

Entrée en force de l'ordonnance de classement

Tempête du 20 juin 2013 à l'occasion de la Fête fédérale de gymnastique à Ipsach ayant fait un mort et plusieurs blessés.

L'ordonnance de classement prononcée dans le cadre de l'instruction pénale dirigée contre l'homme qui était à l'époque directeur de l'organisation de la Fête fédérale de gymnastique qui s'était tenue en 2013 à Ipsach, est désormais entrée en force. Comme déjà communiqué, aucune violation des devoirs de prudence n'a pu être imputée à lui en lien avec la survenance inattendue des violentes intempéries ayant mené au décès d'une personne et fait plusieurs blessés. Les huit parties plaignantes restantes ont accepté la motivation du Ministère public et ont renoncé à contester l'ordonnance de classement auprès de la Chambre de recours pénale de la Cour suprême du canton de Berne. Ladite ordonnance de classement est dès lors entrée en force.

La procédure s'est avérée longue et laborieuse, car il y avait beaucoup de lésés potentiels. Ceux-ci ont d'abord dû être identifiés, puis interpellés par écrit et plus tard interrogés. De plus, dans le cas d'espèce, on ne pouvait pas répondre sans autre aux questions d'ordre juridique qui se posaient en lien avec l'infraction par négligence.

Markus Scholl, chargé d'information du Ministère public, se tient à disposition pour de plus amples informations lundi, 15 août 2016, de 1630 à 1700h, au numéro +41 31 636 20 50.